

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Subventions d'équipement pour 3 projets de prévention et de soins en santé mentale à l'hôpital Valvert, l'hôpital Montperrin et l'hôpital Edouard Toulouse.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer une subvention d'investissement d'un montant de 28 000 € au centre hospitalier Valvert pour la création d'une pataugeoire et d'une aire de jeux pour l'hôpital de jour "Les Écoutilles" ;
- d'octroyer une subvention d'investissement d'un montant de 47 000 € au centre hospitalier Montperrin pour l'acquisition de mobilier et de deux voitures électriques pour la création d'une unité parent-bébé mobile ;
- d'octroyer une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 € au centre hospitalier Edouard Toulouse pour la rénovation du centre d'activités thérapeutiques à temps partiel ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe au rapport.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**

